

## **MOTION "Ecaussinnes, commune hospitalière"**

Vu les engagements européens et internationaux pris par la Belgique pour le respect des droits fondamentaux des personnes et en particulier des plus vulnérables (Déclaration universelle des droits de l'homme. Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, etc.) ;

Vu les engagements pris par la Belgique en matière de protection des réfugiés dans le cadre de la Convention de Genève de 1951, vu les engagements de la Belgique pris en matière de relocalisations et de réinstallations ;

Vu l'article 23 de la Constitution belge garantissant à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine et de jouir de droits économiques, sociaux et culturels ;

Considérant que l'Europe et le monde traverse une période où les migrants sont de plus en plus considérés comme des menaces pour nos sociétés, où les réponses politiques choisissent d'ériger des murs plutôt que des ponts, où les naufrages en méditerranée augmentent d'année en année, que des pays européens se retrouvent seuls à faire face à l'accueil des migrants, que l'orientation en Europe inquiète de nombreux citoyens qui y voient une régression de l'histoire et une négation des valeurs qui ont fondé l'Europe d'après-guerre ;

Considérant la multiplication des crises et la prolongation des conflits amenant des femmes, des hommes et des enfants à prendre des routes migratoires de plus en plus dangereuses, parfois au péril de leurs vies ;

Considérant que les migrations ont forgé le monde et continueront de le faire, qu'elles soient choisies ou forcées - ou comme c'est souvent le cas - un peu des deux, que les migrations peuvent constituer une chance et un potentiel pour nos sociétés pour peu qu'une politique active d'accueil soit mise en place ;

Considérant que l'accueil des migrants n'est pas le seul fait des compétences fédérales, que le vivre ensemble relève aussi de l'échelon le plus proche des citoyens que constitue la commune, que c'est à cet échelon que la convivialité, la rencontre peuvent se construire entre tous les citoyens d'une commune, que les communes peuvent aussi faire la différence en prônant l'hospitalité au niveau local ;

Considérant que les communes - même dans un cadre restreint - ont une marge de manoeuvre pour permettre aux migrants d'être mieux accueillis et soutenus, quel que soit leur statut ;

Considérant que les institutions communales sont le premier échelon vers lequel les citoyens se tournent, que la confiance tant dans la police que les services administratifs est fondamentale pour le bien vivre ensemble, et qu'il faut éviter une rupture de confiance qui empêcherait les services de fonctionner au mieux qu'il s'agisse de la police, des écoles, des services communaux de proximité ;

Considérant qu'un meilleur accueil peut faire la différence dans le parcours d'intégration des migrants en leur donnant toutes les chances en leur permettant de faire partie intégrante de la vie locale ;

ADOPTE le texte de la motion visant à déclarer Ecaussinnes commune hospitalière.

A ETE PRISE la résolution ferme de respecter les droits fondamentaux des migrants présents sur leur territoire.

S'ENGAGE à poursuivre et développer les actions concrètes qu'elle a d'ores et déjà mises en oeuvre et notamment :

- SENSIBILISER LA POPULATION sur les migrations et l'accueil de l'autre en :
  - sensibilisant les élèves des écoles communales et libres de la commune et dans ce but, soutenir et développer, en l'étendant si possible, aux autres écoles de l'entité, le projet du Plan de Cohésion Sociale tel que décrit ci-dessous. A ce titre, le service Enseignement de la commune d'Ecaussinnes, en collaboration avec l'école communale de Marche et le Plan de Cohésion Sociale ont répondu à un appel à projets lancé par la Région Wallonne dans le cadre de la "Charte Egalité des Chances dans les communes". Intitulé "Les petits ambassadeurs du

bien vivre ensemble", ce projet s'il est retenu, destiné aux 5ème et 6ème primaires, comprendra, entre autres, la visite du centre de réfugiés "Fedasil" de Morlanwelz ainsi que la rédaction d'un petit journal toutes-boîtes et la réalisation de saynètes théâtrales à l'attention des citoyens écaussinnois.

- assurant une formation permanente des agents communaux, des fonctionnaires du service population, aux droits des étrangers, à la diversité et au respect de l'autre.
- soutenant les associations, les initiatives citoyennes, les bénévoles souhaitant venir en aide aux étrangers et primo-arrivants de la commune encourageant un climat de respect mutuel, de confiance, et de convivialité dans la commune.

S'ENGAGE à développer les projets ci-dessous :

- favoriser l'intégration scolaire des enfants réfugiés et des MENA.
- donner toutes informations requises afin de permettre aux jeunes scolarisés sans papiers qui atteignent l'âge de 18 ans en cours de scolarité secondaire de terminer le cycle entamé et de voir leurs diplômes homologués.
- Ouvrir une rubrique régulière dans le bulletin communal sur ce thème, mettant en valeur les actions réalisées par notre commune et notre CPAS et/ou donnant une information précise sur la problématique des questions migratoires.
- Informer la population locale de la possibilité de devenir tuteur pour les MENA.
- Soutenir le projet du PCS « Les petits ambassadeurs du bien vivre ensemble » s'il devait ne pas être retenu.
- Soutenir la coordination en vue de l'étude et si possible la réalisation, de projets visant ces objectifs.

S'ENGAGE à poursuivre et développer les actions concrètes qu'elle a d'ores et déjà mises en oeuvre et notamment :

- Garantir la qualité de l'accueil et du séjour des migrants dans le respect des droits humains, par :
  - un accueil administratif de qualité des étrangers résidant dans la commune et des nouveaux arrivants.
  - accorder une attention toute particulière aux victimes de traite des êtres humains et aux Mineurs Etrangers Non Accompagnés.
  - accueillir les étrangers en personne.
- Garantir une information de qualité
  - communiquer une information correcte et spontanée sur les procédures de séjour, de mariage/cohabitation légale, d'accès à la nationalité, sur les services existants au sein de la commune et s'assurer que les étrangers comprennent les procédures.
  - mettre à disposition l'information existante sur les services dans les langues utilisées par les migrants.

S'ENGAGE à développer le projet ci-dessous :

- faciliter l'utilisation de l'interprétariat social via la mise en place de collaborations avec des organismes spécialisés.

S'ENGAGE à poursuivre et développer les actions concrètes qu'elle a d'ores et déjà mises en oeuvre et notamment :

Garantir :

- le respect des procédures et droits :
  - veiller au respect des délais légaux fixés (enquêtes de résidence, inscriptions au sein de la commune, transmission des dossiers aux autres administrations entre autres l'Office des étrangers et aux régions, délivrance des accusés de réception et annexes, renouvellement des titres de séjour, etc.).
  - appliquer des tarifs identiques pour l'ensemble de la population sans faire de différence.
  - respecter les compétences communales et ne pas exiger de conditions supplémentaires non prévues par la loi.
  - être vigilant dans les procédures de radiation et faciliter la procédure de réinscription par la

- commune.
- respecter le droit à la vie privée et familiale lors de l'enregistrement des déclarations de mariage, cohabitation et de reconnaissance de paternité, dans le respect des lois.
- le soutien à réintégration des migrants :
  - systématiser l'orientation vers les cours de FLE (Français Langue Etrangère).
  - donner une information complète sur les parcours d'intégration.
  - soutenir des initiatives d'accès au logement digne quelle que soit la situation de séjour.
  - délivrer une information de qualité concernant la nationalité belge.

#### S'ENGAGE

- à sensibiliser le personnel de police à la problématique migratoire et aux droits des migrants,
- à déposer et soutenir après du Conseil de Police de la Zone Haute Senne, la proposition suivante relative aux modalités qu'il conviendrait de respecter en cas d'ARRESTATION :
  - préciser les motifs de convocation dans les courriers adressés par les communes aux sans papiers.
  - ne pas permettre à la police locale de procéder à des arrestations de sans-papiers à leur domicile sans mandat du juge.
  - ne pas procéder à des arrestations dans et à la sortie des écoles et des lieux de culte et dans un commissariat lors de dépôt de plainte pour atteinte à leurs droits en vue de transférer des personnes sans papiers vers des centres fermés et en vue d'une expulsion.
  - si l'Office des Etrangers donne l'ordre de procéder à l'arrestation de personnes se trouvant en procédure de regroupement familial et/ou ayant un ou des enfants qui résident sur le territoire communal, ne pas permettre à la police de procéder mais communiquer à l'Office des Etrangers les informations manquantes requises.

Le CPAS quant à lui, réuni en séance du Conseil le 25 octobre, S'ENGAGE à poursuivre et développer les actions concrètes qu'il a d'ores et déjà mises en oeuvre et notamment :

Garantir :

- L'accueil spécifique des demandeurs d'asile et des réfugiés résidant sur le territoire d'Ecaussinnes,

Dans le cadre de la transition de l'aide matérielle vers l'aide financière, il assure un accompagnement personnalisé et l'aide à la réinstallation.

- Le respect des droits fondamentaux des demandeurs d'asile et des réfugiés résidant sur le territoire d'Ecaussinnes en matière de LOGEMENT.

Garantir et maintenir la politique d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés au sein de ses structures ILA (Initiative locale d'accueil).

Accepter le principe d'accueillir des MENA de 16 à 18 ans et des personnes réfugiées souffrant d'un handicap ou d'un problème de santé gérable au sein d'une ILA.

#### INFORMATION

Délivrer une information claire et précise concernant leurs droits (aide médicale urgente, demande de régularisation, scolarité des enfants, aide juridique, mariage, etc.).

Susciter et soutenir l'intégration socio-professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés résidant sur le territoire d'Ecaussinnes en tenant compte au mieux de leur profil socio-professionnel (connaissance de la langue, niveau d'études, expérience professionnelle, etc.).

#### SANTE & SCOLARITE

- Faciliter et renforcer l'accès à l'aide médicale urgente de qualité des migrants résidant sur le territoire d'Ecaussinnes,
- Proposer des formations et/ou de reprendre des études pour les demandeurs d'asile et les réfugiés résidant sur le territoire d'Ecaussinnes,

- Favoriser l'inscription des demandeurs d'asile et des réfugiés résidant sur le territoire d'Ecaussinnes dans les bibliothèques, les centres sportifs et les institutions culturelles de la région.

Le CPAS s'engage à développer le projet suivant :

INTEGRATION :

- La maison des solidarités deviendra aussi un lieu d'accueil pour des activités envers les migrants.

Le Conseil communal d'Ecaussinnes, réuni en séance ce 6 novembre 2017, REFUSE tout repli sur soi, amalgames et propos discriminatoires qui font des migrants des 'boucs émissaires' et enferment des milliers de personnes dans des zones de non-droit

DEMANDE aux autorités belges compétentes et concernées de remplir pleinement leurs obligations européennes en matière de relocalisation et de réinstallation des réfugiés et se déclare solidaire des communes en Europe ou ailleurs confrontées à un accueil important de réfugiés.

MARQUE sa ferme opposition à toute forme de politiques migratoires qui entraînent des violences et des violations des droits humains des personnes migrantes.

Pour cette raison, Ecaussinnes se déclare commune hospitalière.